

Concerne RANGEMENT des tapis de Badminton

A la demande de Monsieur **Jean-Pierre IRGEL**, responsable du dépôt de matériel ADEPS, veuillez prendre bonne note du message qui suit :

En effet, je pense que cela sera profitable à tous et important afin de garder les tapis de badminton en bon état !

C'est dans l'intérêt de tous d'être méticuleux et vigilant !

1) Point de départ : ci-dessous, voici un chariot ... impeccable !



On voit clairement que **le rouleau en carton central** dépasse des deux côtés du tapis. Et que **le socle du chariot** dépasse lui aussi, car le terrain est parfaitement centré par rapport au chariot.

C'est très important, car cela constitue **deux protections différentes** qui évitent aux tapis de la plupart des chocs !

2) Voici maintenant une photo ci-dessous montrant comment sont disposés 3 des 6 terrains dans un camion.

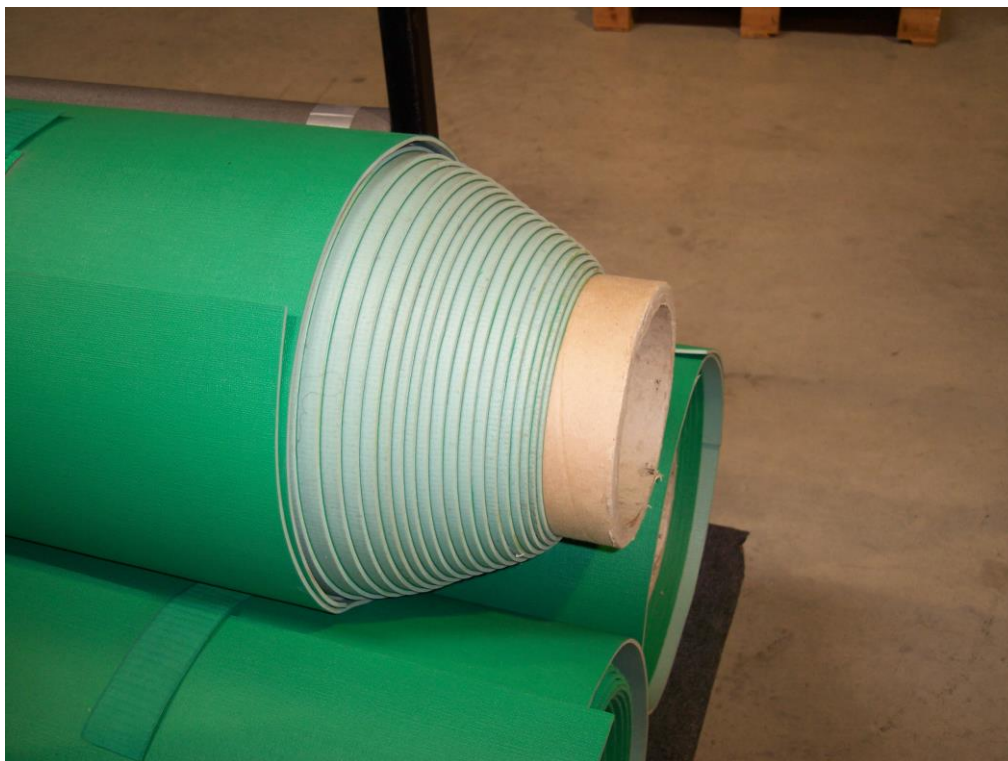


Les 3 autres viennent à l'arrière des trois premiers, et cela remplit un camion, **à quelques centimètres près.**

En effet, derrière viennent encore les 12 poteaux de compétition et leurs filets.

====

3) Voici maintenant un premier type d'anomalie, un tapis mal roulé.



Roulé ainsi, cela veut dire que l'autre extrémité forme un « entonnoir » qui allonge la longueur du tapis.

Celui-ci ne se trouve donc plus protégé par le rouleau de carton central.

4) Voici maintenant un deuxième type d'anomalie, **un tapis qui se trouve en porte-à-faux par rapport au socle du chariot.**



Ici aussi, le rouleau ne se trouve plus protégé non plus, même pas par le socle du chariot.

5) Ces anomalies ont **deux inconvénients majeurs** dans le cadre transport de nos camions :

1 – les centimètres étant « comptés » dans les camions, la modification de la longueur du rouleau – et donc du chariot – peut, si l’allongement est assez conséquent, rendre impossible de tout mettre dans un seul camion. Dans ce cas, de deux choses l’une :

- si les tapis ne sont pas prêtés dans l’immédiat, nous laisserons le tout sur place et reviendrons (= nouvelle facture de transport) quand tout sera en ordre.
- mais s’ils doivent être prêtés juste après, nous serons obligés de les reprendre tels quels, peut être en deux fois (= nouvelle facture de transport), et de les reconditionner nous-mêmes (= facture de main d’œuvre pour rangement non conforme) avant de les livrer au bénéficiaire suivant.

2 – Mais revenons à la notion de protection : les frottements pendant le transport sont importants, puisque les tapis sont les uns contre les autres, vu la place « tout juste » dans le camion. De plus, les risques de chocs à la remise et la reprise impacteraient les tapis eux-mêmes, au lieu des cartons centraux et/ou du socle des chariots. La durée de vie des terrains serait donc grandement menacée, ce dont les clubs eux-mêmes auraient à souffrir en premier !

En conclusion, nous demandons à nos affiliés, utilisateurs des tapis ADEPS, de se conformer strictement à ces instructions, dont ils sont, au final, les bénéficiaires à long terme !